

Êtes-vous bien payé(e) ?

Avez-vous porté attention à vos récents relevés de paye ?

Avez-vous regardé quel est votre échelon salarial ?

Est-ce que votre échelon tient compte de l'ensemble de votre scolarité et de votre expérience autant en enseignement que dans un métier pertinent à l'emploi ?

En cas de doute, n'hésitez pas à poser des questions et, au besoin, à [communiquer avec nous](#) !

[Échelles de traitement](#)

Souvenez-vous qu'il n'y avait pas de changement d'échelon en début d'année scolaire 2023-2024 en raison de la nouvelle échelle mise en place en mars 2023.